

Charleroi, le 13 mai 2005

Communiqué de presse

Grèves S.N.C.B. et TEC : Proposition de Loi visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général

Suite aux récents mouvements de grève qui ont touché la S.N.C.B. et les TEC wallons, les Députés fédéraux MR Daniel BACQUELAINE, Chef de groupe et Olivier CHASTEL, Vice-Président de la Chambre des Représentants, ont écrit au Président de la Commission de l'infrastructure de la Chambre pour que la proposition de loi « visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général » qu'ils avaient déposée soit enfin évoquée devant cette commission.

Pour rappel, cette proposition de loi avait été déposée le 18 décembre 2003. Après avoir été prise en considération, elle a été transmise à la commission de l'infrastructure le 14 janvier 2005 mais n'a toujours pas été évoquée par cette commission.

La proposition de loi visant à garantir un service minimum dans le cadre des missions de service public et des missions d'intérêt général se base sur le constat que certains conflits sociaux ont pour conséquence d'empêcher, parfois pour de longues périodes, la prestation de services dont le financement est assuré partiellement par de l'argent public. En imposant par la loi à ces entreprises une obligation de service minimum, les auteurs visent à améliorer la qualité des services proposés. En cas de non-respect de l'obligation de service minimum cette proposition de loi prévoit uniquement des sanctions financières.

Enfin, la proposition de loi prévoit que le non-respect du service minimum entraîne de plein droit le remboursement aux clients des prestations non exécutées mais déjà payées.